Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260529-DEL2026_04_06-DE

**2026/**

# COMMUNE DE PLUVIGNER

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MAI 2026

## N° DEL2026_04_06

**NOMBRE DE CONSEILLERS** :
En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-huit mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RIO Aurélie, Maire.

**28 Elus présents lors du vote** : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; CHATELAIN Christiane ; LEROY Patrick ; SILVESTRIN André ; GUEGAN Dominique ; LE JOSSEC Jean Marc ; CASSAGNE Chantal ; MURZEAU Emmanuel ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; PASCO Laurent ; LESPAGNOL Faustine ; LE MENTEC Nadège ; LE DEODIC Ronan ; EVENNO Charline ; RICHARD Bruno ; THOMAS Patrice ; LE HENANFF Gwénaëlle ; NOEL Isabelle ; GUEHENNEC Yvonnick ; BRUNET Virginie ; LE GLOANIC Mickael.

**Absent** :
LE BERRE Rémi

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Charline EVENNO
**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 22 mai 2026
**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – PROPOSITION DE COMMISSAIRES POUR SIEGER A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code Général des Impôts, notamment l'article 1650,

**Considérant** que l'article 1650 du Code général des impôts prévoit l'institution d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune ; que cette commission intervient notamment en matière de fiscalité directe locale pour notamment dresser la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux, établir les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation ;

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260529-DEL2026_04_06-DE

**Considérant** que cette commission comprend neuf membres : le maire ou l'adjoint délégué, président, et huit commissaires titulaires,

**Considérant** que les commissaires doivent être français ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, avoir au moins 25 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission,

**Considérant** que les huit commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le conseil municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,**

- **PROPOSE AU DIRECTEUR DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES, AUX FINS DE COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS, POUR LA DUREE DU MANDAT, LES PERSONNALITES SUIVANTES :**

| | |
|---|---|
| 1. LE CAM Jean-Michel | 2. LE LAIN Pascal |
| 3. LORCY Thierry | 4. LE PICHON Patrick |
| 5. LE BARON-RACHEL Marjorie | 6. POTEL Robert |
| 7. LE GUILLOUX Anne-Gaëlle | 8. TASSÉ Damien |
| 9. CHEVILLER Danielle | 10. GOT Patrice |
| 11. CHATELAIN Christiane | 12. LEROY Patrick |
| 13. SILVESTRIN André | 14. GUEGAN Dominique |
| 15. LE JOSSEC Jean Marc | 16. CASSAGNE Chantal |
| 17. MURZEAU Emmanuel | 18. LE TOUZE-GOLVAN Marie |
| 19. PASCO Laurent | 20. LESPAGNOL Faustine |
| 21. LE MENTEC Nadège | 22. LE DEODIC Ronan |
| 23. LE BERRE Rémi | 24. EVENNO Charline |
| 25. RICHARD Bruno | 26. THOMAS Patrice |
| 27. LE HENANFF Gwénaëlle | 28. NOEL Isabelle |
| 29. GUEHENNEC Yvonnick | 30. BRUNET Virginie |
| 31. LE GLOANIC Mickael | 32. LE PICHON Viviane |

- **PROPOSE QUE MADAME LA MAIRE SOIT DESIGNEE PRESIDENTE DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.**

**VOTES** : **28 pour**

A PLUVIGNER, LE 29.05.2026

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260529-DEL2026_04_06-DE

**2026/**

LE MAIRE,
AURELIE RIO

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le :

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260529-DEL2026_04_06-DE

